

Questions orales

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Travaux publics): Madame le Président, en tant qu'ancien journaliste, je crois pouvoir dire en toute modestie que les journalistes déforment parfois la réalité et, en fait, interprètent de travers ce que quelqu'un a dit dans le cours d'une assez longue interview. C'est bien là ce qui s'est produit.

● (1450)

Je n'ai en aucunes circonstances préconisé que les gens paient un loyer proportionnel à leur revenu. On a parlé de la situation de l'offre sur le marché du logement locatif et j'ai fait part aux journalistes des raisons que m'avaient fournies les représentants du secteur de la construction pour ne pas se mettre à construire tous les logements locatifs dont nous pourrions avoir besoin au pays. Il a ensuite été question de régie des loyers et j'ai très clairement fait savoir que cela était de compétence provinciale, que ce n'était pas à moi d'en décider, mais qu'il devait sûrement y avoir un moyen d'aider les gens à trouver des logements à loyer raisonnable, d'aider ceux qui consacrent peut-être plus de 30 p. 100 de leur revenu à se loger, quelque chose qui ressemble au régime de renouvellement hypothécaire que mon prédécesseur a préconisé il y a quelque temps.

J'ai carrément nié, à Vancouver, avoir tenu les propos que me prête le député dans sa question, et je le nie encore carrément. Tout ce que je dis, c'est que nous essaierons de fournir aux Canadiens autant de maisons et d'appartements à prix raisonnable que possible.

Des voix: Bravo!

M. McGrath: Je citais simplement un article du *Star* de Toronto qui n'a pas l'habitude de dénaturer les propos des ministres.

Des voix: Depuis quand?

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

LA MAJORATION DES ÉMOLUMENTS DES ADMINISTRATEURS

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Madame le Président, au sujet des familles à bas revenu, le ministre vient de se prononcer à la Chambre en faveur d'une disposition appliquant aux allocations familiales et aux pensions de vieillesse la formule des 6 et 5 p. 100. Comment peut-il concilier cela avec la majoration de 200 p. 100 des émoluments des administrateurs de la Société canadienne d'hypothèques et de logement? La rétribution des administrateurs est maintenant passée de \$150 à \$450 par jour.

Des voix: Oh, oh!

M. McGrath: Comment le ministre peut-il concilier cela avec une politique gouvernementale qui impose aux familles et aux bénéficiaires des pensions de vieillesse au Canada une formule inique de 6 et 5 p. 100?

Des voix: Bravo!

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Travaux publics): Pour ce qui est de la première question, madame le Président, j'ai contrôlé l'enregistrement de l'entrevue et je peux assurer au député qu'il n'y a pas de coupure de 18 minutes ou moins sur le ruban que j'ai vérifié. Je m'en tiens donc à la déclaration que j'ai faite concernant toute la question de la régie des loyers.

A propos de l'autre affaire, le nouveau barème des honoraires a été proposé en avril 1982, plus précisément le 28 avril dernier. Je dois signaler aux députés que les administrateurs de la SCHL n'avaient obtenu aucune majoration de rétribution depuis 1946. Sauf erreur, les députés ont joui de majorations appréciables de traitement depuis 37 ans.

Je dois ajouter que le nombre restreint d'administrateurs brassant de grosses affaires leur donnent droit à la rétribution normale des autres dirigeants des sociétés de la Couronne qui dans de nombreux cas, je crois, ont des responsabilités moins importantes que ces administrateurs. C'était une question de jugement mais je crois aussi—et j'en appelle à tous les députés—qu'ils y avaient droit en toute justice.

Des voix: Bravo!

* * *

LES PÊCHES

LA PÊCHE AUX ŒUFS DE HARENG SUR LA CÔTE OUEST

M. Ted Miller (Nanaimo-Alberni): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre des Pêches et des Océans. Le gouvernement projette de mettre en application sur la côte ouest un système qui permettra à un seul bateau senneur de pêcher dans deux zones pendant la campagne des œufs de hareng, en mars prochain. Cette mesure va avoir pour effet de mettre en chômage 200 pêcheurs, l'équipage de ces senneurs.

Après les demandes formulées par la Fraternité des autochtones de C.-B. et l'UFAWU, organismes qui représentent les équipages de ces bateaux, le ministre va-t-il dire non à cette proposition qui fait son chemin dans ses services, pour protéger ces 200 emplois dans une province qui compte déjà 250,000 sans-travail? Le ministre va-t-il protéger ces emplois, ou faut-il voir là la première étape d'application du rapport Pearse qui prévoit de réduire de moitié le nombre des pêcheurs professionnels de la Colombie-Britannique?

L'hon. Pierre De Bané (ministre des Pêches et des Océans): Madame le Président, je ne manquerai pas d'étudier très sérieusement la demande du député, mais il doit bien comprendre que lorsque nous raccourcissons la durée de la campagne de pêche ou réduisons le nombre des participants à la pêche professionnelle, c'est justement pour ménager prudemment les ressources. Nous pourrions toujours laisser intervenir autant de pêcheurs qu'il le voudrait, mais l'an prochain je serais incapable de faire un miracle de en sorte que les espèces se reproduisent, et alors il faudrait en supporter les conséquences.

M. Baker (Nepean-Carleton): C'est la parabole des pains et des poissons.